

VILLE DE BEAUCAIRE DÉLIBÉRATION N°20.027

Envoyé en préfecture le 25/03/2020 Recu en préfecture le 25/03/2020

Affiché le 25/03/2020

ID: 030-213000326-20200325-DEL20027-DE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT DE NIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mars 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 23 mars 2020 avec un délai réduit à un jour franc pour cause d'urgence conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 17 présents, 14 représentés (la loi 2020-290 du 23 mars 2020 permettant à chaque élu d'être porteur de 2 procurations), et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ	Gilles DONADA	Mireille FOUGASSE
Stéphane VIDAL	Chantal SARRAILH	Viviane TISSEUR
Max SOULIER	Maurice MOURET	Roger ROLLAND
Eliane HAUQUIER	Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN	Hélène DEYDIER	Didier CORRIAS
Michel REBOUL	Christophe ANDRE	Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Jean-Pierre FUSTER	représenté par	Julien SANCHEZ
Elisabeth MONDET	représentée par	Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE	représenté par	Julien SANCHEZ
Antoine BOYER	représenté par	Gilles DONADA
Simone BOYER	représentée par	Gilles DONADA
Yvette CIMINO	représentée par	Viviane TISSEUR
Patrick DESOMBRE	représenté par	Chantal SARRAILH
Marcel BONACHERA	représenté par	Katy VIDAL
Sylviane BOYER	représentée par	Stéphane VIDAL
Josette ROCCHI	représentée par	Mireille FOUGASSE
Nathalie ABLAIN	représentée par	Max SOULIER
Yves GERMAIN	représenté par	Christophe ANDRE
Dominique PIERRE	représenté par	Luc PERRIN
Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Christophe ANDRE

ABSENTS:

Samuel SAMSON Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Stéphane VIDAL, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

ID: 030-213000326-20200325-DEL20027-DE

VILLE DE BEAUCAIRE DÉLIBÉRATION N°20.027

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET: CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE - COVID-19 / AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde touche l'ensemble de la population et particulièrement les personnes les plus vulnérables.

La Mairie de Beaucaire a ainsi renforcé son système d'aide aux personnes vulnérables et son système d'assistance aux aînés dépendants.

En lien permanent avec les associations, M. le Maire souhaite que la ville puisse apporter une aide exceptionnelle aux associations d'utilité publique qui œuvrent pour les plus démunis afin d'assurer la continuité de l'aide alimentaire.

Il est donc proposé de verser en urgence aux antennes locales des associations suivantes :

- La Croix Rouge: 5.000 euros
- Le Secours Populaire : 5.000 euros
- Les Restaurants du Cœur : 5.000 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-12,

Vu le code de la santé publique,

Vu les arrêtés portants diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19,

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence face à l'épidémie de COVID-19 et notamment l'article 10 qui dispose que « Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et les établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. [...] Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs. » Vu l'urgence de la situation,

APRES EN AVOIR DELIBERE A HUIS CLOS

- 1°) DECIDE d'attribuer les aides exceptionnelles suivantes :
- 5.000 euros à La Croix Rouge Union Locale Terre d'Argence,
- 5.000 euros au Secours Populaire Comité de Beaucaire,
- 5.000 euros aux Restaurants du Cœur du Gard.
- 2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours et que le versement sera effectué en urgence.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Envoyé en préfecture le 25/03/2020

Reçu en préfecture le 25/03/2020

Affiché le 25/03/2020



ID: 030-213000326-20200325-DEL20027-DE

VILLE DE BEAUCAIRE DÉLIBÉRATION N°20.027

88

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT DE NIMES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE

UNANIMITE

朗

E0 55

SE 85